

Se sentir en sécurité chez soi

La **téléassistance** est un système qui permet en cas de difficulté, grâce à une simple pression sur le médaillon porté autour du cou, de **déclencher l'intervention appropriée** (famille, voisinage, pompiers...).

Comment en faire la demande ?

Auprès du **centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC)** :

- par téléphone au **01 71 11 43 90**

Auprès du **service de maintien à domicile** :

- par téléphone au **01 47 29 50 50**
- par mail à **ccas.mad@mairie-nanterre.fr**

Quels sont les tarifs ?

COÛT MENSUEL 2023 POUR LA LOCATION DE LA TÉLÉASSISTANCE		
Non imposable	de + 60 ans reconnu inapte au travail	Pris en charge par le conseil départemental
	de 65 ans et +	
	de - 65 ans	
Imposable	jusqu'à 153 €	5 €
	jusqu'à 305 €	7 €
	au-delà de 305 €	10 €



Informations pratiques

Centre communal d'action sociale de Nanterre

Service de maintien à domicile

Hôtel de ville

1, place du 27 Mars 2002

92000 Nanterre

Le service de maintien à domicile vous accueille au téléphone :

- au **01 47 29 50 50**
- les **lundi, mardi, mercredi et vendredi** de 9h à 12h et de 13h à 17h
- le **jeudi** de 13h à 17h

ATTENTION

Accueil spécifique pour le dépôt de matériel de téléassistance

Le dépôt s'effectue à l'accueil du CCAS **uniquement sur rendez-vous** au 01 47 29 50 50.



Service de maintien à domicile

2024



Besoin de soutien pour vous faciliter la vie à la maison ?

Le service de maintien à domicile du CCAS de Nanterre peut vous aider.

Pour cela, il faut être Nanterrien, retraité et avoir plus de 60 ans.

Les petits coups de pouce

Les prestations proposées

L'accompagnement véhiculé* (ou non) à **Nanterre ou dans les villes limitrophes** pour des rendez-vous médicaux, des loisirs, des courses en grande surface ou commerces spécialisés (fleuriste, coiffeur etc.)...

La livraison de courses faites en **grande surface ou dans les commerces de proximité**, en pharmacie, au laboratoire (sauf courses lourdes pouvant faire l'objet d'une livraison)...

Le portage de repas à domicile est un service quotidien, réservé aux personnes en perte d'autonomie d'une manière momentanée ou durable et qui ne peuvent plus sortir de chez elles pour faire leurs courses ou préparer leurs repas. Les repas sont livrés du **lundi au vendredi** par le CCAS, la veille pour le lendemain, entre 9h30 et 15h. Les livraisons du **week-end** sont effectuées le jeudi et le vendredi.

Comment en faire la demande ?

Après du service de maintien à domicile :

- par téléphone au **01 47 29 50 50**
- par mail à **ccas.mad@mairie-nanterre.fr**

**Pour tout déplacement sur Nanterre, il sera appliqué un forfait d'une heure minimum et d'une heure et demi pour un déplacement sur une commune limitrophe.*

NOUVEAU Des tarifs adaptés à chaque quotient !

Dans un objectif d'équité et de solidarité, l'ensemble des tarifs a été entièrement repensé dans la continuité de ce qui est pratiqué pour les familles avec des prestations calculées sur la base du quotient familial. Ainsi, **chaque tarif est calculé au plus juste** en fonction des revenus de chacun.

*Afin de pouvoir procéder au calcul de votre participation pour l'année 2024, il est nécessaire de faire parvenir votre **avis d'imposition ou de non-imposition 2023 avant le 31 décembre 2023** au service de maintien à domicile, par courrier ou par mail (transmettre un justificatif de ressources en cas de ressources déclarées à 0 €).*

2024	QUOTIENTS SENIOR	
	Minimum 739	Maximum 2010
PRESTATIONS	TARIF MINIMUM	TARIF MAXIMUM
Repas du midi (en portage ou au restaurant seniors)	1,81 €	7,24 €
Repas du soir (en portage ou en récupération aux restaurants seniors)	1,04 €	4,16 €
Accompagnement véhiculé ou non	6,21 €	24,84 €
Livraison de courses	4,14 €	16,56 €
Journée partagée hors repas	6,73 €	26,92 €

Se faire aider dans son quotidien

L'aide à domicile est une prestation réservée aux personnes en **perte d'autonomie d'une manière momentanée ou durable** et qui ont besoin d'être soutenues dans l'accomplissement des gestes de la vie quotidienne. Elle a pour objectifs de :

- **favoriser le maintien à domicile** dans les meilleures conditions de vie, de bien-être, de convivialité, d'hygiène et de sécurité,
- **permettre à la personne d'être aidée**, accompagnée, suppléée dans sa vie quotidienne,
- **lutter contre l'isolement** et la solitude, créer et/ou recréer le lien social.

Les champs d'interventions sont larges et variés :

- **tâches ménagères** : entretien du logement, préparation des repas, courses courantes, entretien du linge (petit savonnage, repassage),
- **tâches liées à l'accomplissement de la vie quotidienne** : aider la personne à se lever, à se déplacer dans les pièces, se chausser, s'habiller, se coiffer, manger...
- **tâches liées à la vie sociale** : petite assistance administrative ponctuelle, sortir faire des courses, se promener...

Comment en faire la demande ?

Pour une première demande d'intervention aide à domicile

Après du **centre d'information de de coordination gérontologique (CLIC)** :

- par téléphone au **01 71 11 43 90**

Pour mettre en place de nouveau une intervention après suspension (congé/hospitalisation) :

- par téléphone au **01 47 29 50 50**
- par mail à **ccas.mad@mairie-nanterre.fr**

Quels sont les tarifs ?

En 2023, **les tarifs vont de 20,30 € à 25,60 € l'heure d'intervention** selon les prestations.

Le tarif horaire ainsi que le montant de votre participation sont fixés par les caisses de retraites (CNAV) ou le conseil départemental (APA/Aide-ménagère personne âgée et personne handicapée) selon votre autonomie.

BON À SAVOIR

Vous pouvez bénéficier également d'une réduction ou d'un crédit d'impôt à hauteur de **50%** de vos dépenses.